

# Soutenez-nous :

**Par la prière** : personnelle ou avec des groupes paroissiaux (intercession St Joseph, messe tous les jeudis à 8h pour soutenir par la prière l'action de l'association SMAM)

**Par le bénévolat** : Aujourd'hui, aux côtés des prêtres et laïcs salariés de l'Eglise, des milliers de bénévoles s'impliquent dans la vie pastorale et matérielle des paroisses, pourquoi pas vous ?

Sur notre paroisse vous pouvez valoriser vos compétences à l'intérieur de différents groupes :

solidarité (alphabétisation, SMAM, visite des malades ...)

services (travaux, groupe d'activité manuelles, pluches, vidéo-sono...)

groupes en rapport avec la liturgie, les funérailles, le catéchisme ...

**Par vos dons** :

*L'obole de la veuve (Marc XII, 41-44)*

« Assis en face du tronc, Jésus regardait comment la foule mettait de l'argent dans le tronc. De nombreux riches mettaient beaucoup. Vint une veuve pauvre qui mit deux petites pièces, quelques centimes. Appelant ses disciples, Jésus leur dit : "En vérité, je vous le déclare, cette veuve pauvre a mis plus que tous ceux qui mettent dans le tronc. Car tous ont mis en prenant sur leur superflu ; mais elle, elle a pris sur sa misère pour mettre tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre". »

la vie des Communautés Chrétiennes dépend uniquement de la générosité de ses membres, et vous êtes sollicités deux fois, à des dates différentes :

## 1. par le Diocèse de Lyon : c'est le **DENIER DE L'ÉGLISE**.



## 2. par la Paroisse : c'est la **COLLECTE PAROISSIALE**.



Les quêtes et dons permettent de couvrir les frais courants de la paroisse qui assume tous ses frais : secrétariat et gestion courante, entretien des locaux et entretien courant de l'église, hors ceux auxquels le diocèse contribue. La collecte annuelle permet à la paroisse de disposer de moyens complémentaires pour son fonctionnement et de réaliser régulièrement les travaux nécessaires.

NOTA : les donateurs reçoivent, pour leurs dons à la collecte paroissiale, un reçu fiscal, si leurs chèques sont établis à l'ordre de « Association Diocésaine de Lyon » (mais adresser les chèques à la paroisse).

## 3. Pour un soutien régulier : **Quête Prélevée**